AR Prefecture
043-200073401-20220609-2022064-DE
Reçu le 07/07/2022
Publié le 07/07/2022

mézenc loire meygal
Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL **N0 2022.064**
10 PLACE ST ROBERT
43260 SAINT JULIEN CHAPTEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Date de la convocation : 01/06/2022

Membres en exercice : 43 présents /25 Votants : 29 Abstentions : contre : Pour : 29

SEANCE du 09 juin 2022

L'an deux mille vingt -deux le jeudi 09 juin à 20 heures le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle polyvalente de la commune du Monastier Sur Gazeille

Membres présents : Serge Villard, Aymeric Roudil, Joël Devidal, Christian Chorliet, Hervé Romieu, Jean-Marc Fargier, Didier Bourdelin, Pierre Bresselle, Annie Mauté, Fernand Chaize, Michel Arcis, Fabien Chabannes, Laure Jourdan, Elisabeth Loucao, Philippe Brun, Michel Ribes, Chantal Guénard Olivier Allemand, Jean-Pierre Sabatier, Francis Delmas, André Defay, Marie Agnès Mourlevat, Marie-Christine Veysset, Jean-Pierre Pons, Jean-Pierre Allary.

Procuration de Raphaël Bonnet à Pierre Bresselle , de Laurence Bonnet-Dessalces à Annie Mauté, de André Ferret à Marie Agnès Mourlevat , de Raymond Abrial à Jean-Pierre Allary.

Secrétaire de séance : Michel Arcis

OBJET : RECRUTEMENTS ENSEIGNANTS EMI 2022/2023

Comme chaque année, il convient de prévoir le recrutement des enseignants de l'école de musique intercommunale, pour l'année 2022/2023 (du 01/09/2022 au 31/08/2023)

Le volume horaire définitif ne pourra être établi qu'après réception de l'ensemble des inscriptions.

En conséquence, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, autorise le Président à recruter des enseignants contractuels selon les modalités suivantes

- Avenants prolongeant les engagements des enseignants recrutés sur les postes permanents créés par délibération 2020.076 et modifiant éventuellement leurs quotités horaires,
- En raison des faibles quotités horaires, les postes pourront être occupés par des agents titulaires au sein d'une autre collectivité, au titre des activités accessoires,
- le Président est habilité à compléter l'équipe en place pour l'année scolaire 2022/2023 en rémunérant deux intervenants extérieurs. (enseignement de la flûte traversière pour une intervenante et enseignement du cor et animation de l'orchestre à l'école pour le second) et à signer toute convention à intervenir.
- A créer un nouveau poste permanent au titre de l'article L.332-8 3° du code général de la Fonction Publique pour un enseignant de flûte traversière à raison de 3h30 mn hebdomadaires à compter du 1er septembre.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

AR Prefecture
043-200073401-20220609-2022064-DE
Reçu le 07/07/2022
Publié le 07/07/2022

mézenc loire meygal
Communauté de Communes

- A créer un nouveau poste permanent de 19h hebdomadaires à compter du 1er septembre (FM/orchestre junior/ direction école de musique) (article L.332-8 3° CGFT)
- A créer un nouveau poste permanent de 3h30 mn hebdo à compter du 1er septembre (Flûte /atelier découverte)
- A procéder à tout recrutement contractuel en fonction des besoins et tout remplacement d'agent en poste actuellement.

- dit que la rémunération des agents contractuels sera définie par le Président en référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des assistants d'enseignement artistiques (catégorie B), en fonction de l'expérience professionnelle de l'agent, de ses qualifications et de ses responsabilités au sein de l'école de musique.

- dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2022.

- mandate le Président pour effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération (vacance d'emploi..., recrutement, signature des conventions et des contrats...)

Le Président, Jean-Marc Fargier

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL * Haute-Loire *

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme